

Fiche 3

Traitement des objets confiés

Objectifs

A l'occasion des ventes aux enchères publiques, les biens proposés font l'objet de multiples manipulations qui font peser un risque de détériorations, source récurrente de plaintes. Prendre soin des objets dès l'instant où ils sont confiés jusqu'au moment où ils seront mis à disposition de l'acheteur ou éventuellement restitués au vendeur en cas d'absence d'adjudication est donc essentiel.

Pratiques

Réception des objets

- ✓ L'opérateur porte un soin particulier à la réception des objets en considération de leur nature, de leur fragilité et de leur état.
- ✓ L'accueillant remet un reçu de dépôt des objets à chaque déposant, avant de les porter dans les meilleurs délais sur le livre de police. Ce reçu doit comprendre la description – même sommaire - de l'objet, son état et si possible une ou plusieurs photos. L'opérateur veille à ce que ce reçu soit fait en présence du déposant pour lui assurer un caractère contradictoire.
- ✓ Ce reçu doit, dans la mesure du possible, être détaillé objet par objet. Lorsque l'accueillant n'a pu faire ce détail, il le précise sur le reçu en indiquant que le dépôt est fait « sous réserve de déballage ». A chaque manipulation des biens, de leur réception à leur mise à disposition du client ou leur livraison, l'opérateur doit faire procéder au récolement systématique des objets en les pointant dans un inventaire.

Les locaux

- ✓ Une attention spécifique est apportée à l'agencement des locaux qui doivent permettre d'assurer les meilleures conditions de stockage, de conservation et de manipulation des objets.
- ✓ Il est ainsi recommandé de répartir dans des secteurs séparés les objets stockés en vue de leur vente, ceux qui reviennent de la salle pour être récupérés par leur acheteur et ceux qui n'ont pas été adjugés et seront restitués ou remis en vente.
- ✓ Il convient de veiller à écarter les objets stockés des sources de chaleur, de les préserver de l'humidité et des insectes.
- ✓ Les locaux doivent être sécurisés.

- ✓ La propreté des locaux contribue à la bonne image de la société et à la préservation des objets qui y sont entreposés.

Manipulation des objets

- ✓ Un soin particulier doit être porté à la manipulation et à la conservation des objets qui nécessitent un traitement spécifique : vin, archives, dessins, livres, tissus anciens et, plus généralement, tout objet fragile.
- ✓ Le même soin doit être porté aux conditions d'exposition des objets au public et, le cas échéant, de manipulation par lui. Il est ainsi recommandé de proposer des gants pour la manipulation des documents ou livres fragiles.
- ✓ Il faut veiller à ce que le cachet ou tout autre moyen d'identification de l'opérateur ne porte pas atteinte à l'intégrité de l'objet.

Personnel

- ✓ L'opérateur sensibilise et forme son personnel à ces procédures.
- ✓ L'opérateur prévoit des kits de manipulation des objets pour son personnel (gants...).